

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 39

Votants : 73 (dont 36 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N°5 A/

OBJET :

DEVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT 2020

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n°3), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°5 D/), Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 19 FEV. 2021

Publiée ou notifiée

le : 19 FEV. 2021

Absents avant donné procuration :

Mme Marilyne MORGAND à Ludivine DUFRAISE, Vice-Présidente.

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Romain DEJEAN, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Jean-Marc GERMANANGUE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Véronique TRIBOULET à Pierre BONNET, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTY à Sylvain BRUNO, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°5 D/), Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Joseph KUCHNA, Bernard KAJDAN à Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL à Claude MALHURET, Christiane LEPRAT à Romain DEJEAN.

Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment ses compétences en matière de développement durable,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement en date du 12 juillet 2010 et notamment, son article 255 instaurant l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport d'activité sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août définissant les modalités de mise en œuvre de ce rapport,

Vu la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiant pour l'exercice 2020, les règles relatives aux délais applicables au débat d'orientations budgétaires et en matière d'adoption du budget, en supprimant notamment les délais maximaux entre la tenue dudit débat et le vote du budget, mais également en suspendant l'application des délais spécifiques de transmission du budget préalablement à son examen,

Vu la délibération n°5 D/ du 4 février 2021 prenant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

Vu le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Débat sur le rapport du développement durable 2020.

Considérant que le rapport doit être présenté au conseil communautaire préalablement au débat d'orientations budgétaires,

Oùï l'exposé sur le rapport du développement durable présenté par Monsieur le Président.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

Prend acte.

Le rapport sur le développement durable 2020 (et le document ci-annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme le Sous-Préfet de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 février 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

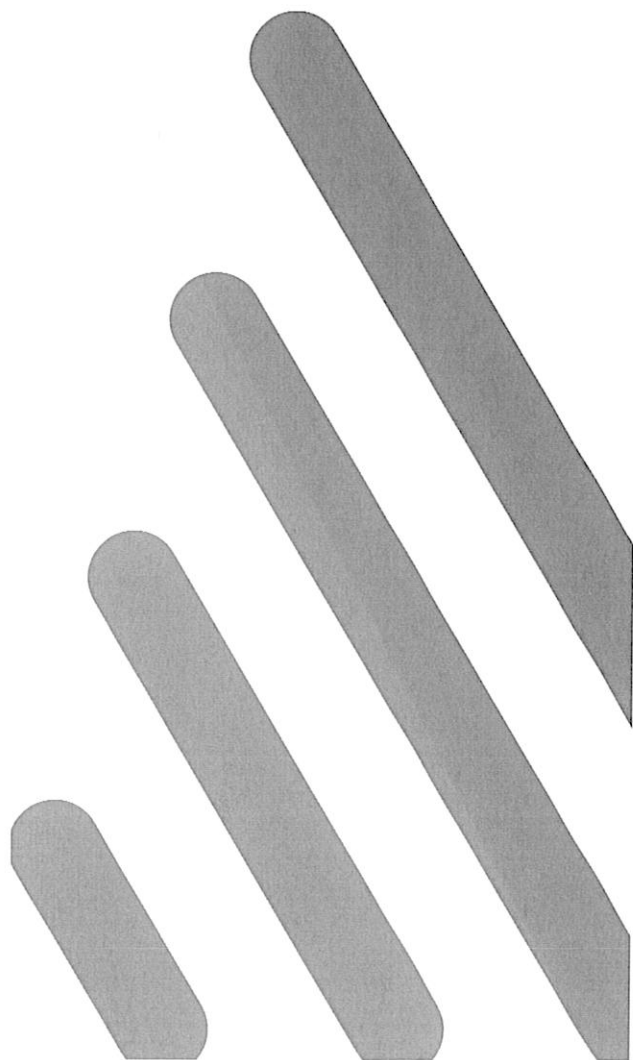
Le Président,

Frédéric AGUILERA



RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ

2020

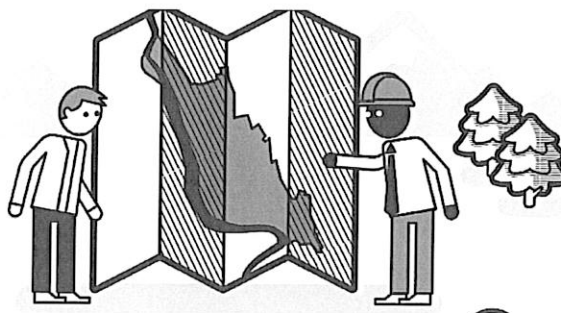


A lors que Vichy Communauté a connu les effets de la crise sanitaire, comme tous les échelons territoriaux, l'année 2020 n'aura pas permis d'avancer les aménagements et équipements au rythme souhaité. Toutefois, un projet très structurant en terme d'activités de loisirs et touristiques a vu le jour au cours de l'été : la voie verte selon un linéaire de 27kms de découverte Nord/Sud du territoire, en bordure de Rivière Allier et intégré à la « Vélo Route Via Allier » qui reliera à terme Nevers à Palavas les Flots. Cet itinéraire rencontre un franc succès autant avec les habitants qu'auprès des touristes. Toute l'Auvergne aura bénéficié l'été dernier, d'une activité touristique accrue sur le territoire national, du fait des contraintes liées à l'épidémie de COVID-19. 2020 aura également été l'année du renouvellement électoral, dont le calendrier a été bousculé par la crise et la mandature a lancé l'élaboration d'un nouveau projet de territoire 2020-2035.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET DE TERRITOIRE – ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- Reconquête centre-ville / centre-bourg
- Instruction d'autorisations du droit des sols
- Planification : PLU, PLUi, SCoT
- Règlement local de publicité intercommunal



LA MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Les objectifs de réduction de la consommation d'espace vont au-delà du cadre défini par le SCoT : 563 hectares de zones constructibles ont été rendus aux zones agricoles et naturelles représentant 40% d'effort sur les seules zones à urbaniser « habitat ». Au terme des révisions, ce sont plus de 800 hectares qui seront déclassés. Ces réductions conjuguées aux objectifs de densité traduits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) conduisent à réduire la croissance de l'urbanisation.

Ces espaces non constructibles, un atout pour le territoire (paysage, biodiversité) et la trame verte et bleue sont aujourd'hui protégés par les PLU sur le territoire ex-VVA.

Le cœur des projets de PLU comportent tous des opérations d'aménagement de plus grande qualité : qualité de l'environnement et des espaces publics, gestion de l'eau, mobilités douces et qualité urbaine et architecturale sont définis. Les élus ont préservé le foncier considéré comme stratégique et susceptible de participer à la vie locale de la commune (proximité des équipements, commerces...). La mise en compatibilité des PLU de ces 23 communes arrivant presque à terme, on constate que les principes du SCoT imprègnent positivement ces nouveaux documents. Les axes forts comme l'affirmation de l'armature territoriale, la nécessité de travailler prioritairement sur les tissus urbains existants et de localiser les nouveaux projets de développement au plus près des équipements font aujourd'hui consensus. La revitalisation des centres ville/bourg s'est inscrite récemment au cœur des politiques menées par l'agglomération confirmant ainsi les attentes du SCoT et laissant entrevoir une application opérationnelle à venir.

PLUi DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Suite à l'arrêt du PLUi de la Montagne Bourbonnaise (15 communes de l'ex CCMB) fin 2019, l'année 2020 a été marquée par une phase de consultation des communes du territoire et des différentes institutions qui ont émis un avis sur le projet. Après analyse de ces avis, le conseil communautaire s'est prononcé le 3 décembre sur la poursuite de la procédure afin d'engager l'enquête publique préalable à l'approbation du PLUi. Cette enquête publique est programmée début 2021.

Ce document de planification met l'accent sur :

- **La création d'un contexte favorable au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants**, de préférence par voie de renouvellement urbain en centre bourg et possible changement de destination des bâtiments agricoles non occupés.
- **La préservation des ressources du territoire** : le soutien de l'activité agricole et le développement de la filière bois dans le respect de la biodiversité, dont la trame verte et bleue constitue la base de l'armature environnementale (forêts présumées anciennes, cours d'eau, zones humides)
- **Le tourisme vert** (et le développement du sport).



photo : Bernard Tartinville

LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

Suite à l'arrêt du RLPi fin 2019, la procédure administrative s'est poursuivie en 2020 aboutissant à la tenue de l'enquête publique du 12 octobre au 12 novembre. L'approbation du document définitif est envisagée pour 2021.

L'objectif d'un RLPi est de concilier la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement en réduisant notamment l'impact de la publicité sur le paysage et le cadre de vie. Aujourd'hui 80% des dispositifs publicitaires du territoire sont non-conformes aux règles du futur RLPi.

Le projet de RLPi entend donc :

- Privilégier la lisibilité des vues sur la nature depuis les espaces agglomérés et limiter l'impact visuel des supports dans les paysages urbains,
- Imposer des restrictions fortes sur l'affichage publicitaire en réduisant les formats d'affichages passant de 12m² à 4m² sur les secteurs soumis à pression,
- Mettre un terme à la surenchère d'informations en agissant sur l'affichage publicitaire et sur les surfaces d'enseignes en zones commerciales,

- Préserver les centres villes de l'affichage publicitaire et réguler la présence des enseignes pour retrouver un rapport d'échelle adapté aux déplacements en modes doux,
- Concilier l'animation des lieux, les enjeux de sécurité routière et la régulation des consommations énergétiques des dispositifs numériques.

ENGAGEMENT DE VICHY COMMUNAUTÉ DANS UN PLAN PAYSAGE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Le ministère de la Transition écologique et solidaire en partenariat avec l'ADEME a lancé en 2020 un appel à projet pour la réalisation de Plans de Paysage. Cette démarche constitue un outil d'accompagnement au changement et d'expérimentation qui permet de mobiliser l'initiative et la créativité des territoires au service de leur transformation et de leur transition vers un modèle plus durable.

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie POSitive et en lien avec l'élaboration du Plan Climat Aire, Energie Territoire, Vichy Communauté souhaite mettre en place une stratégie globale et territorialisée de la production d'Energies Renouvelables. Cette stratégie a vocation à être intégrée aux documents de planification afin de rendre opérationnelle l'indépendance énergétique du territoire. C'est pourquoi la collectivité a fait acte de candidature.

Vichy Communauté a été lauréate de cet appel à candidature et a acté en conseil communautaire de décembre son engagement dans le processus Plan de Paysage pour la transition énergétique et climatique. Le recrutement d'un cabinet d'étude spécialisé sera lancé début 2021 pour engager les études au premier trimestre.

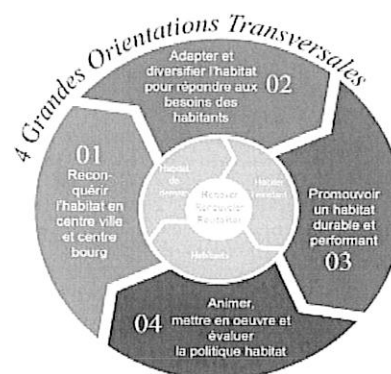
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2020-2025)

Le deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté le 05 décembre 2019 par la communauté d'agglomération. Le programme (2020-2025) est fondé sur un axe stratégique : la reconquête de l'habitat dans le centre-ville et les centres-bourgs.



Quelques chiffres clés concernant le logement dans l'agglomération :

- 52 636 logements, dont 41 257 résidences principales et 60% de propriétaires occupants.
- 7 432 logements vacants (14%), dont la moitié date d'avant 1946.
- 11 285 locataires du parc privé et 4 524 locataires du parc HLM.
- 49% de personnes seules en cœur urbain (contre 15% de familles).



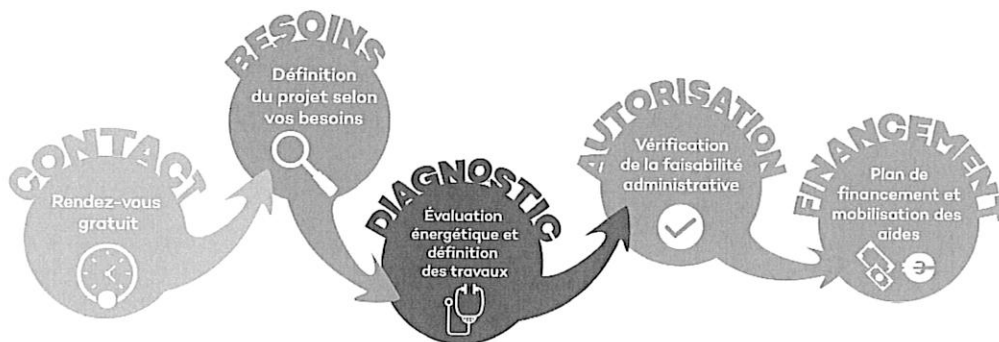
Le PLH a pour objectifs de :

- Produire 365 logements par an, en accentuant le renouvellement urbain
- Répartir de manière équilibrée cette offre nouvelle de logements (selon le SCoT) : 60% sur le cœur urbain, 10% sur les pôles d'équilibre et 30% sur les pôles de proximité.
- Développer des programmes neufs en cœur urbain de nature à séduire les jeunes ménages des classes moyennes.

Cette nouvelle politique du logement c'est également une politique sociale en faveur des ménages modestes, qui prévoit de renforcer l'offre de logements abordables, qui continue d'accompagner les organismes HLM dans la réhabilitation de leur patrimoine, en investissant dans les quartiers prioritaires de la ville comme dans le quartier de Presles afin d'en renouveler l'image ... La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique continuent d'être des priorités fortes de Vichy Communauté.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Poursuite des opérations jusqu'en 2024.



Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont pour but d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement. Cet accompagnement se caractérise par une expertise technique gratuite et un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant global des travaux pour les ménages les plus modestes. Un dispositif plus interventionniste lutte contre les ilots dégradés voir indignes, qui créent de la vacance et une fragilité sociale : 5 secteurs prioritaires définis sur Vichy, Cusset, Bellerive/Allier, Saint-Germain-des-Fossés, Le Mayet-de-Montagne et Le Vernet.

Les conventions signées le 17 décembre 2019 avec l'ANAH et le Département de l'Allier scellent un engagement financier sur 5 ans, de 13 millions d'euros en faveur de la rénovation de ce parc privé (réhabiliter près de 900 logements).

Les nouvelles OPAH (2020-2024) ont ajouté à leurs objectifs qualitatifs notamment de lutter contre la précarité énergétique chez les propriétaires occupants et d'adapter le parc privé à la perte d'autonomie.

GENS DU VOYAGE

Le phénomène de sédentarisation des gens du voyage tend à croître depuis quelques années dans l'agglomération de Vichy. Cet ancrage territorial s'accompagne d'une montée préoccupante de la précarité et de l'habitat indigne. La Mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale lancée en 2019 s'est poursuivie afin de trouver des solutions de relogement aux 15 familles installés dans la Boucle des Isles.

La mission se décompose en trois phases :

- Phase 1 (tranche ferme) : mise à jour du diagnostic social et identification des besoins de relogement.
- Phase 2 (tranche ferme) : élaboration d'une stratégie de relogement et d'un plan d'actions remédiant à la sédentarisation des gens du voyage dans la Boucle des Isles.
- Phase 3 (tranche conditionnelle) : assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan d'actions.

MAISON DE L'HABITAT

Lieu d'information et de conseils gratuits pour l'ensemble de la population du territoire, elle s'est dotée d'un site internet : <http://habitat.vichy-communaute.fr/>, particulièrement utile en période de crise sanitaire.



The image shows a screenshot of the website for 'MAISON DE L'HABITAT'. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'VICHY COMMUNAUTÉ MAISON DE L'HABITAT', 'Vichy Centre France 71350 04 78 01 12 15', 'HORAIRES D'OUVERTURE', 'PRÉSENTATION', 'SERVICES', 'AIDES FINANCIÈRES', 'ÉNERGIE', 'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS', and 'CONTACT'. Below the navigation bar is a banner image of a hand holding coins, with the text 'Aides financières' overlaid. Underneath the banner is the heading 'VOTRE ESPACE CONSEILS ET DE SERVICES GRATUITS'. This is followed by four service buttons: 'ACHETER' (with a Euro symbol), 'RÉNOVER' (with a hammer icon), 'CONSTRUIRE' (with a pickaxe icon), and 'LOUER' (with an upward arrow icon). To the right of these buttons is a house-shaped graphic divided into sections labeled 'LOUER', 'RÉNOVER', 'CONSTRUIRE', 'FINANCER', and 'S'INFORMER'. The word 'MAISON DE L'HABITAT' is written inside the roof of the house.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ** a ouvert des perspectives nouvelles au territoire en matière d'accès aux soins, de sensibilisation et d'accompagnement de la population en matière de prévention (dimensions sociales et environnementales). Ce contrat d'une durée de 4 ans, rapproche notamment l'Agence Régionale de Santé du territoire et vient compléter les autres dispositifs en place depuis plusieurs années. En 2020, une majorité des actions a été lancée. Connaître les besoins en matière d'activités physiques, l'état psychologique et de santé plus généralement de la population face au COVID ; la sensibilisation aux gestes barrières par le corps des infirmiers auprès des scolaires, l'association Avenir Santé qui est intervenue auprès des étudiants ou plus largement en Grande et Moyenne Surface. Participation à la mise en place d'un projet territorial de Santé mentale à l'échelle départementale...



SOCIAL ET SANTÉ

- Politique de la Ville
- Contrat local de santé
- Cohésion sociale et solidarité territoriale
- Accès au tourisme et au sport pour les personnes qui en sont physiquement ou socialement exclues

CONTRAT DE VILLE

Les politiques publiques qui soutiennent l'activité sociale et culturelle sont souvent encadrées par des dispositifs contractuels à l'instar du « Contrat de Ville » qui réunit Etat, Département et Etablissement public de coopération intercommunale dans un triple objectif :

- . de cohésion sociale (famille, intergénération, citoyenneté...)
- . d'amélioration du cadre de vie (équipements, mobilité, activités d'un quartier...)
- . de développement économique et de l'emploi sur le territoire communautaire en direction des plus jeunes (contrats aidés, entrepreneuriat...)

L'ambition du Contrat de ville de l'agglomération vichyssoise est de développer une dynamique de territoire à travers la réalisation de projets initiés par la population.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Au Contrat de Ville s'ajoute l'aide apportée chaque année par Vichy Communauté à travers son dispositif de Développement Social Urbain :

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE)

Le Plan Local pour l'insertion par l'Emploi porté par Vichy Communauté s'est poursuivi, accompagnant les publics les plus éloignés de l'emploi.

MOBILITÉ DURABLE

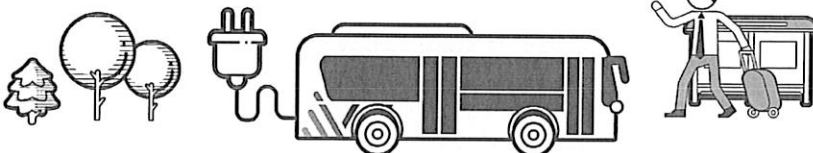
Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

L'enjeu est d'apporter des solutions de mobilité fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération. La Politique Globale des Déplacements (PGD), volet mobilité du SCOT, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied sont parfois beaucoup plus adaptés et économes que la voiture.

Entre espaces urbains et périurbains, les besoins de mobilité sont différents. En secteur périurbain et rural, il faut veiller à bien articuler urbanisme et déplacement pour rendre la voiture moins indispensable.

En 2020, 5 actions référencées dans la PGD ont été développées

- **Action n° 1 « Améliorer la desserte et la vitesse commerciale du réseau de bus Mobivie »** : cet objectif indispensable à l'efficacité d'une offre alternative à la voiture (report modal) fut déployé en 2020 notamment sur la ligne A à la faveur de la desserte désormais fine et qualitative du quartier de Presles récemment réhabilité.

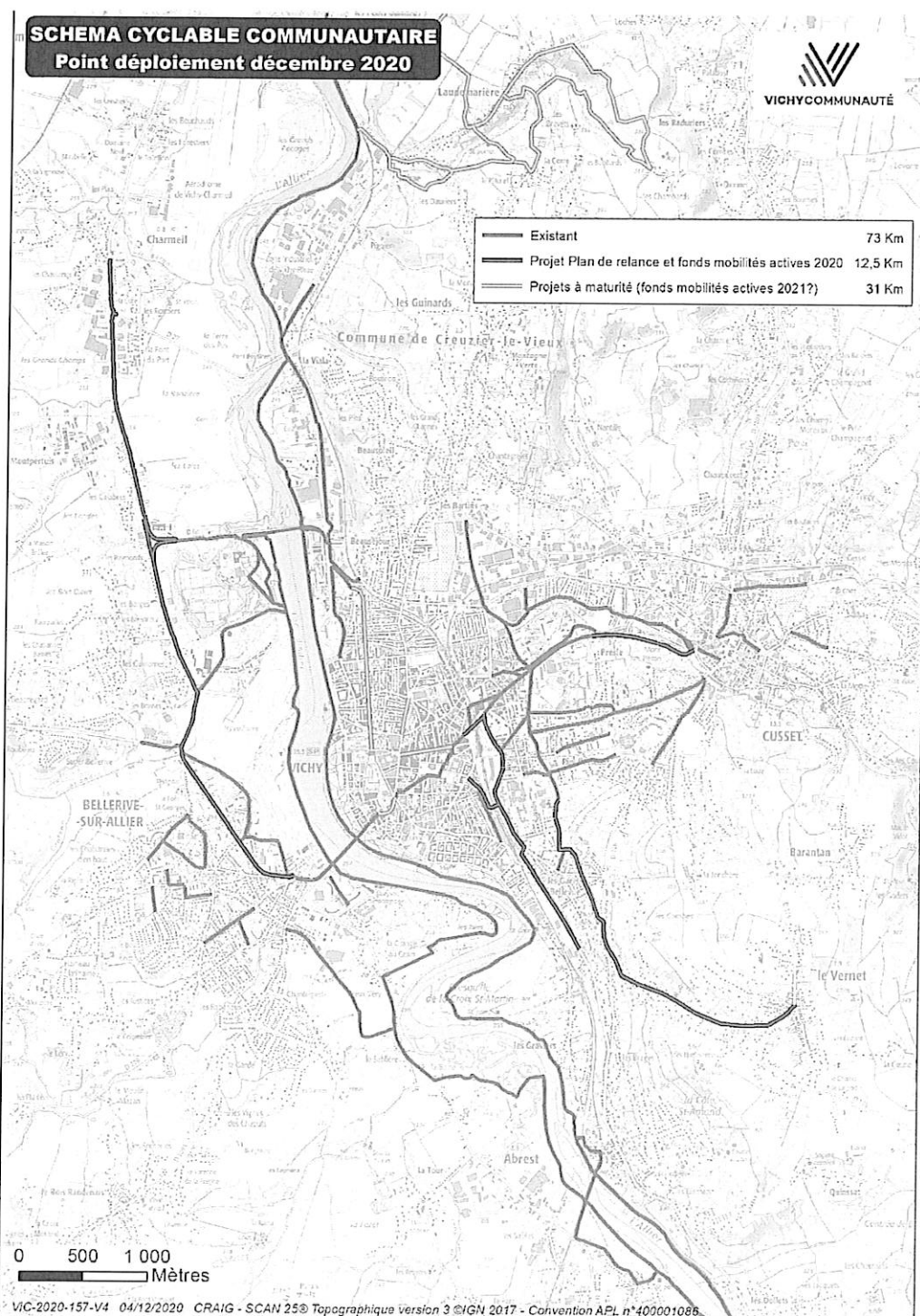


MOBILITÉS

- Autorité organisatrice des mobilités
- Réseau de bus urbain Mobivie
- Une ligne régulière en direction de la Montagne Bourbonnaise
- Expérimentation des nouveaux modes (navette autonome)
- Transport à la demande, Mobival, Mobilhand
- Transport scolaire

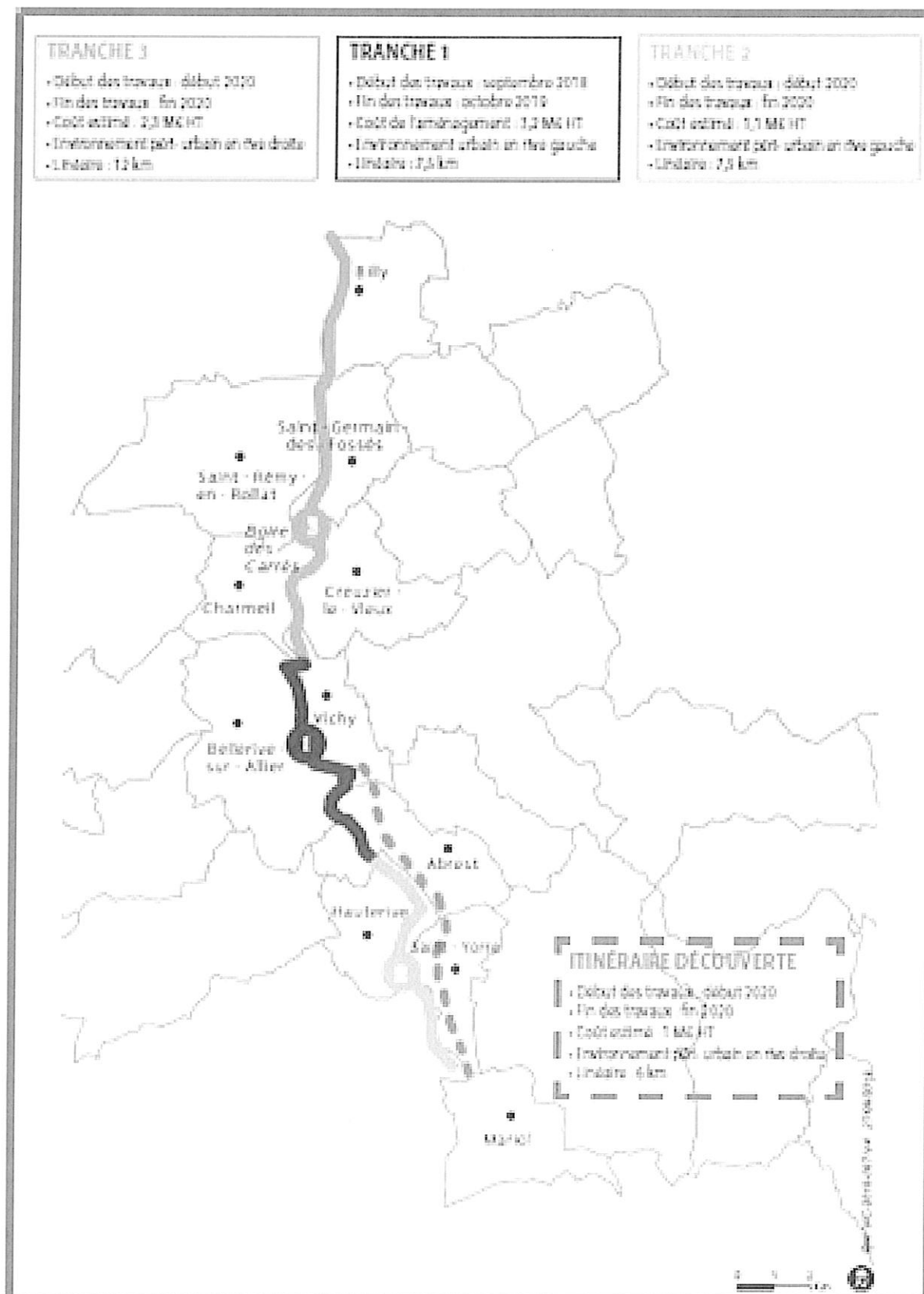
- **Action n° 4 « Rendre le réseau Mobivie accessible aux PMR »** : déploiement du Schéma Directeur Agenda Programmé (SD/AP) adopté en septembre 2015 visant à rendre accessibles les quais bus dits « prioritaires » au sens réglementaire. En 2020 les arrêts localisés sur la commune de Creuzier le Vieux furent traités à la faveur du réaménagement du centre bourg.
- **Action n° 8 « Déployer des itinéraires cyclables planifiés »** :
Le « Plan vélo » adopté en juin 2018 est la déclinaison « vélo » du volet territorial du projet d'agglomération 2015/2025. Ce plan est constitué de 2 familles d'actions :
 - Aménagements urbains dédiés à la pratique du vélo (schéma cyclable et solutions stationnement)
 - Mesures incitatives à la pratique du vélo

En 2020, cartographie des aménagements cyclables déployés et en cours de déploiement.



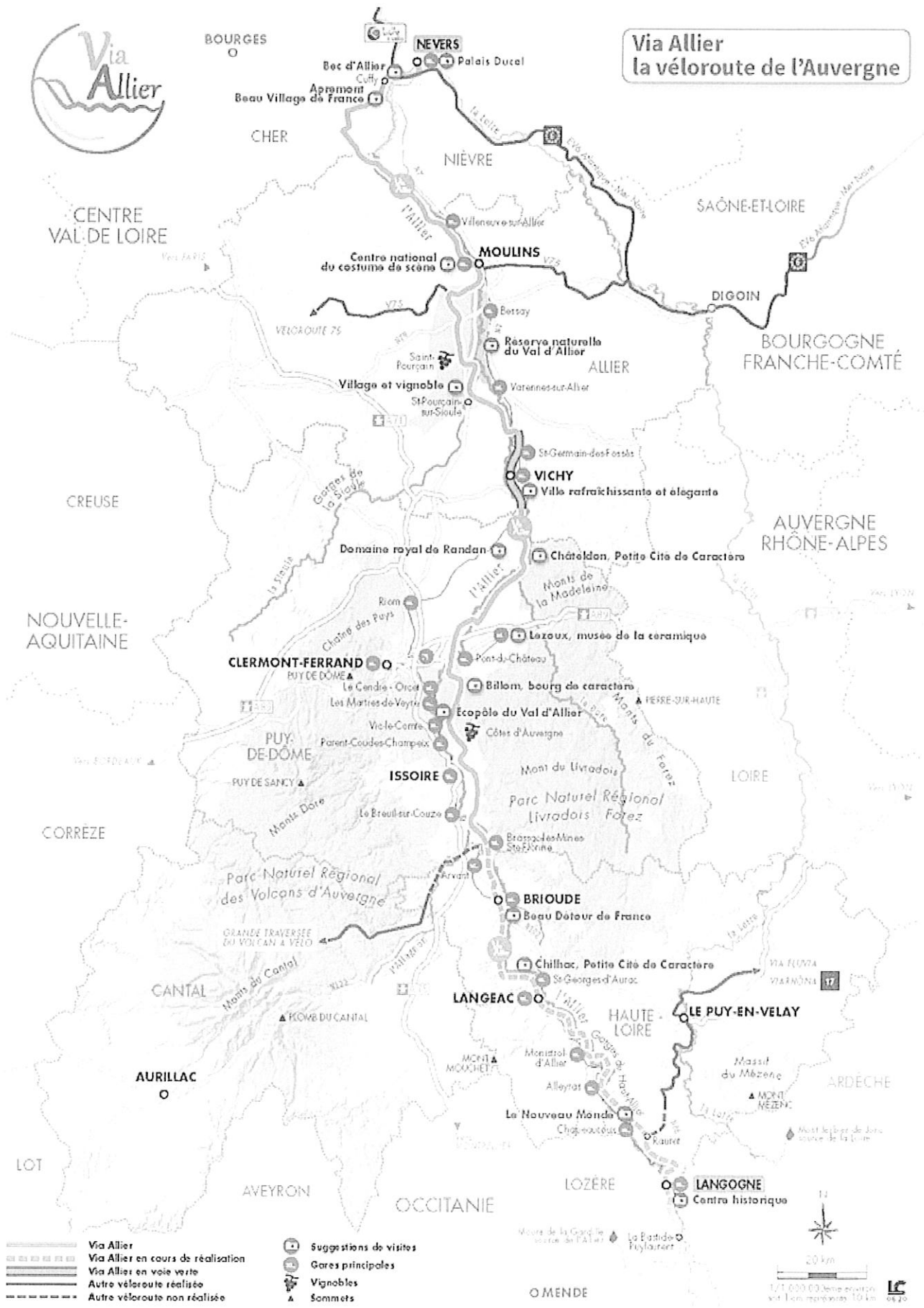
Inauguration de la voie verte : la « Voie Verte » communautaire est la portion locale de 27 kms de découverte Nord/Sud du territoire en bordure de Rivière Allier. Ce linéaire local est intégré à la « Vélo Route Via Allier » qui reliera à terme Nevers à Palavas les Flots. La tranche 1 située sur la « boucle des îles » en rive gauche fut achevée en octobre 2019.

L'année 2020 fut consacrée aux travaux d'aménagement conduits entre janvier et juin. Ouverte au public depuis juillet 2020, l'itinéraire rencontre un franc succès.





**Via Allier
la véloroute de l'Auvergne**



- Via Allier
- Via Allier en cours de réalisation
- Via Allier en voie verte
- Autre véloroute réalisée
- Autre véloroute non réalisée

- Suggestions de visites
- Gares principales
- Vignobles
- Sommets

20 km

1/1 000 000. Date d'édition voir l'échelle 10 km

SERVICES CULTURES ET SPORTIFS

Les services à la population : sociaux, culturels et sportifs proposent davantage de services en ligne tout en poursuivant la réduction de leur empreinte carbone... L'animateur de la dynamique Terre de Jeux et Génération 2024, contribue à mobiliser largement la population autour du sport... En février 2020, un partenariat a été établi avec l'UCA pour développer l'activité physique comme vecteur de santé.

Par ailleurs cette année de crises sanitaire a demandé des adaptations en terme d'accompagnement des étudiants notamment : repas à 1€ (avenant à la convention avec le CROUS) et restaurant universitaire resté ouvert sur autorisation exceptionnelle de la Préfecture de l'Allier, pour pouvoir manger sur place selon le protocole sanitaire établi. 250 étudiants ont pu bénéficier du service (par semaine). Un suivi psychologique s'opère en lien avec l'infirmière de l'Université de Clermont-Ferrand, présente sur site. Remarque : le P.I.J. a également renforcé son action auprès des jeunes face à la COVID-19.

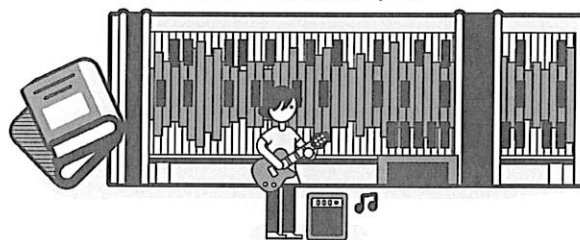
ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Médiathèque universitaire de l'Orangerie

- Système de navette mis en place dans le cadre du réseau des médiathèques
- Apprentissage en alternance d'un étudiant de l'école supérieure de Lyon pour de la prospective (faire évoluer le réseau à terme)

CULTURE

- Conservatoire à rayonnement départemental (4 sites)
- Enseignement musical et arts de la scène
- Soutien aux saisons culturelles
- Soutien à l'éveil musical
- Réseau de médiathèques



COMMUNICATION INTERNE

Vichy Communauté a particulièrement mis l'outil interne au service à la fois de la gestion de la crise sanitaire et du renfort d'information réglementaire et/ou simplement utile aux agents.

COMMUNICATION EXTERNE

- Création graphique avec un minimum d'applat, recours à du papier PEFC et aux outils dématérialisés
- Forte communication numérique, réseaux sociaux, sites internet (création du site habitat en 2019, refonte du site internet du Pôle universitaire, lancement d'un site de paiement en ligne pour le Stade aquatique)
- Communication de promotion des producteurs locaux (Service PAT) dans le cadre des confinements
- Devis d'actions de communication réalisés auprès d'acteurs et professionnels locaux
- Communication sur les mobilités douces et les actions portées par les services transition énergétique, environnement, PAT : assises citoyennes l'énergie, Faîtes de la récup, Watty à l'école, Concours TEPOS, Forum PAT, animations, etc.
- Faîtes de la récup' en ligne et en visio via les réseaux sociaux
- Forte incitation à proposer des animations et manifestations écoresponsables et organisation d'évènements avec le souci de la lutte anti gaspillage.
- Articles et communiqués de presse sur toutes les actions développement durable de la collectivité.

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION PRÉSERVATION BIODIVERSITÉ, MILIEUX, HABITATS

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2015, la loi de Transition énergétique a fixé des objectifs dont une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de diviser par 4 ces GES en 2050 (facteur 4) ; une réduction de 50% de la consommation d'énergie à l'horizon 2050...

Pour sa part, Vichy Communauté est engagée dans une démarche TEPos avec l'objectif d'ici 2050 de réduire de moitié ses consommations énergétiques et de couvrir l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables. Elle poursuit l'élaboration de son PCAET en partenariat avec le SDE03 qui coordonne la démarche à l'échelle départementale (approbation du projet de PCAET en décembre 2020).

PLRE : La plateforme locale de rénovation énergétique

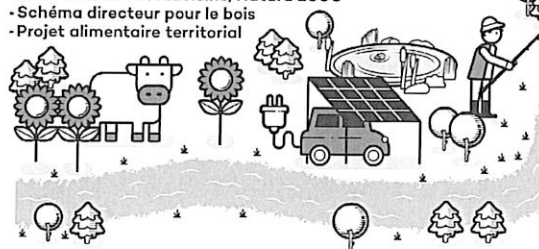
Un service d'aides aux travaux de rénovation du parc privé : la plateforme territoriale de rénovation énergétique

- À destination de tous les propriétaires (sans conditions de ressource) ;
- Un service complémentaire aux deux OPAH animées en régie par Vichy Communauté ;
- Situé dans la Maison de l'Habitat, en plein cœur de ville à Vichy ;
- Avec un site internet dédié créé en 2019.

Cet accompagnement des propriétaires vise à obtenir une aide financière : la prime locale à la rénovation énergétique (PLRE), comprise entre 1500€ et 3000€ par logement, sous réserve des critères d'éligibilités (isolation et performances thermiques). Ce dispositif construit en 2018 et signé par les partenaires début 2019, s'appuie sur une prime Vichy Communauté avec l'aide de TEPCV (pour les écomatériaux) + Région (à travers son Contrat Ambition Région) ; également il peut déclencher les CEE et le Crédit d'impôt Transition Énergétique (CITE) et être complété par l'aide départementale à l'installation d'une chaudière bois. C'est donc un dispositif très intégré. Les 3 dernières années, 239 propriétaires ont été conseillés et ont réalisé leurs travaux ; parmi eux 24 ont accédé à la prime, avec un coût moyen des travaux engagés, par propriétaire, qui s'est élevé à 25343 €.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Territoire à énergie positive
- Soutien à la production d'énergies renouvelables
- Gemapi : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Espaces naturels sensibles
- Mise en valeur et sensibilisation à l'environnement des Monts de la Madeleine, Natura 2000
- Schéma directeur pour le bois
- Projet alimentaire territorial



1 499 405€ de travaux

- Dont 608 235€ de travaux sur le "Coup de pouce" Vichy Communauté/Région.

252 propriétaires accompagnés

- Dont 24 propriétaires "Coup de pouce" Vichy Communauté/Région.

57 DPE

- Réalisés avec la méthode 3Cl/logiciel Eco-Diag de BBS SLAMA.

46.6% de gain énergétique

- Performance éligible "Coup de pouce" Vichy Communauté/Région à 35%.

MOBILISER LES RESSOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie renouvelable actuelle sur le territoire est estimée à 310 GWh/an, soit environ 17% des consommations du territoire. Cette production repose pour plus de moitié sur le bois énergie, mobilisé principalement pour le chauffage ; suivent éoliennes (18%), barrage sur la Besbre (10%) et énergies solaires photovoltaïque et thermique (2%). Extrait rapport TEPos, Explicit, 2017

Le potentiel total de développement identifié sur le territoire est de 1 400 GWh/an soit les ¾ des consommations énergétiques actuelles du territoire. Il repose à près de 80% sur la production électrique et 20% sur la production thermique, soit par ordre d'importance: l'énergie solaire (thermique ou électrique), l'éolien, le bois-énergie et enfin l'hydraulique.

Energie solaire

- Fonctionnement d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation au Stade aquatique de Bellerive- sur-Allier sur l'année complète (21% d'autoproduction – 285 MWh produite – 25 435kg de co2 évités)
- Soutien à la création de la Scic Com.TOIT pour le développement citoyen de l'énergie photovoltaïque : état réalisé du potentiel de bâtiments publics par commune.
- Lancement projet d'ombrières de parkings sur une dizaine de communes de l'agglomération (30 sites au total). Projet « clé en main » : 1 ombrière de 100kwc soit environ 600m² par parking et 1 infrastructure de raccordement électrique pour permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Coût : 3 M d'€. Vichy Ombrières a été créée, détenue à 49% par Vichy Communauté.
- Projet de centrales solaires au sol sur les sites de Montpertuis, de l'aéroport et de l'ISDND Gaïa : lancement d'un AMI et sélection de l'entreprise partenaire pour la mise en œuvre du déploiement de 48 hectares de parcs photovoltaïques. Coût : 50 M d'€. Vichy Communauté détiendra 60% de la société de projet. Création d'une société de projet spécifique au projet de l'aéroport
- La révision du PLU de Bellerive-sur-Allier pour une ouverture à l'urbanisation d'une partie du site de Montpertuis a été prescrite fin 2019, en prévision d'une approbation fin 2020.
- Etude autour d'un projet d'ombrières au dépôt de bus (en réinjection) et de parc au sol à la STEP de Vichy Rhue (en autoconso)

Energie Eolienne

Accompagnement de communes du territoire sur un projet de 5 éoliennes en lien avec les développeurs partenaires.

Hydraulique

Participation au développement du projet de centrale hydroélectrique sur le pont barrage du Lac d'Allier, secteur de la Plaine de Beauregard. Projet d'investissement total : 11 à 12 M d'€. Vichy Communauté : 1 million d'€ - Ville de Vichy : 500 000 €.

Biogaz

Réflexion sur le potentiel de réinjection du biogaz produit sur l'ISDND de Gaïa.
Réflexion autour de la construction d'un méthaniseur territorial

Bois-Energie

Soucieux de développer une dynamique économique durable et verte, le service développement économique a signé une convention de partenariat avec l'agence FIBOIS Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la valorisation de l'essence de sapin pectiné, ainsi qu'un cofinancement pour la promotion de formations spécifiques dans la filière bois pour les jeunes.

L'étude sur la valorisation du sapin pectiné (sapin commun) a de plus été complétée par une étude de positionnement stratégique sur la filière bois construction valorisant les essences forestières locales.



Démarches cadre

Outre l'approbation du PCAET dans une démarche départementale avec le SDE 03, Vichy Communauté a travaillé à l'élaboration de démarches cadres dans le domaine de la transition énergétique :

- A l'interne lancement de la labellisation Cit'ergie - démarche globale d'amélioration continue des services (sur 4 ans)
- Candidature au label TEPOS 2 pour poursuivre ses engagements forts dans cette politique
- Vichy Communauté a été retenue à l'Appel à Projets Plan Paysages. Cette approche paysagère servira d'ébauche à l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies. Ce dernier sera le plan guide pour la constitution d'un mix énergétique à l'échelle de l'agglomération.

SENSIBILISER ET IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le service Transition Energétique a mené une série d'animations à destination du grand public et des scolaires :

- Concours Mon Territoire à Energie Positive. Coût : 2 730,86 €
- Lancement du programme Watty à l'école - sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie - 50 classes
- Visites de sites ENR : méthaniseur, parc éolien

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

La préservation et la restauration ont été engagées sous la forme de contrats territoriaux entre EPCI, partenaires techniques et financiers. Le Contrat territorial présente l'intérêt de mobiliser de nombreux acteurs : propriétaires, agriculteurs, exploitants forestiers, pêcheurs, collectivités.

Sur le territoire de Vichy Communauté deux contrats sont en cours, à différentes étapes :

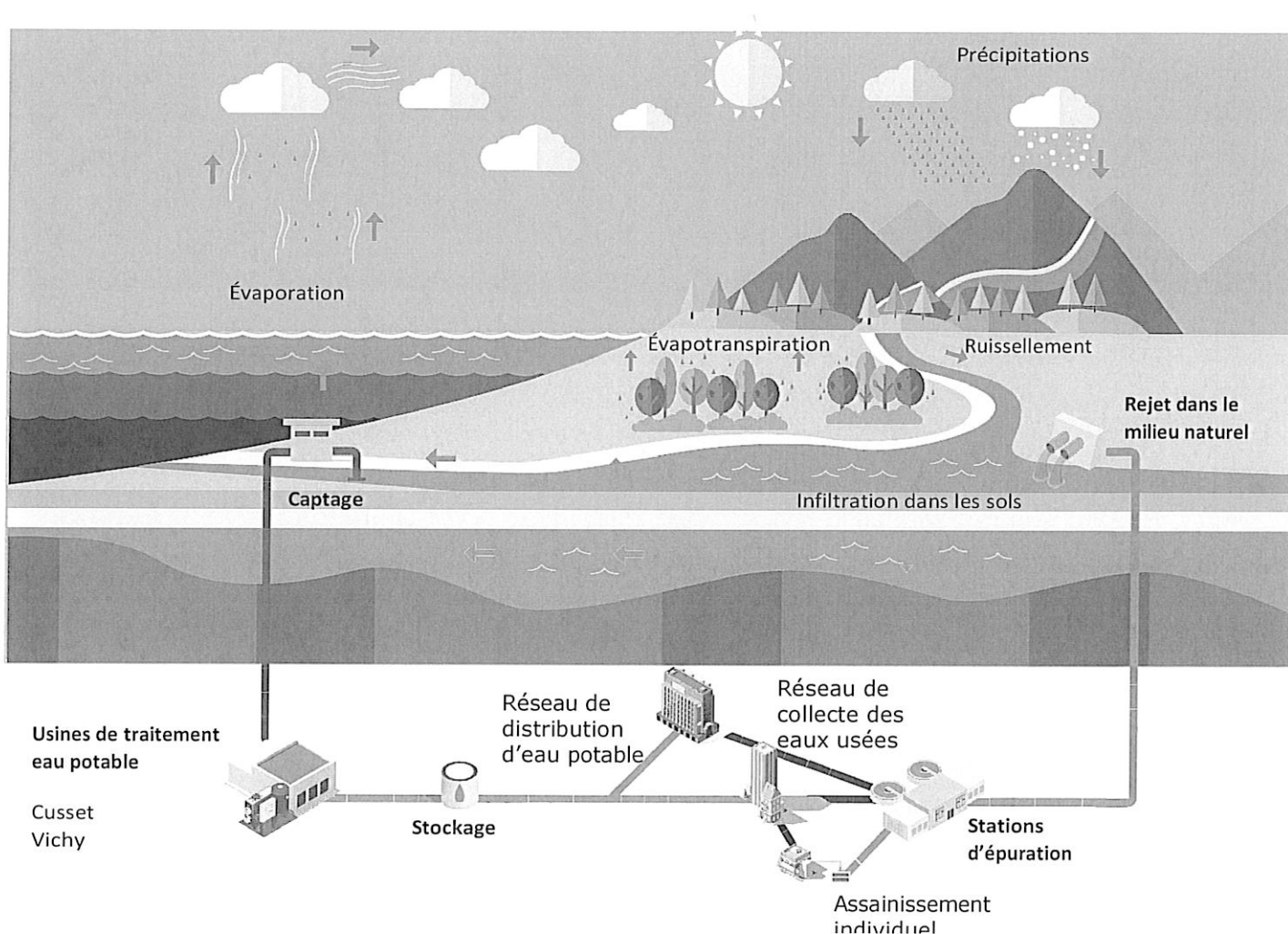
- Contrat territorial du Val d'Allier
- Contrat territorial des affluents de l'Allier

Risque inondation

Vichy Communauté intervient aussi face au risque inondation et met en œuvre :

- Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Allier conduit par l'Etat
- Elaboration du Plan de Prévention des risques d'inondation des affluents de l'Allier
- Réalisation d'une étude de réduction de la vulnérabilité du projet de plateau d'économie sportive.

La conception de ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de Vichy Communauté notamment par la diminution du nombre de logements, la préservation des biens ou la sécurisation des infrastructures techniques.



PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (E.N.S.)

Vichy Communauté a pris la maîtrise d'ouvrage de deux espaces naturels sensibles, encadrée par le schéma départemental des E.N.S depuis plus de 10 ans... Le plan de gestion de 5 ans d'un E.N.S. s'appuie sur 4 axes : la restauration et l'entretien des milieux ; la sensibilisation et la valorisation ; les suivis scientifiques ; la coordination et le suivi. Il faut souligner que la sensibilisation du grand public et des scolaires restent un objectif majeur de Vichy Communauté avec un nombre croissant de propositions d'animations thématiques chaque année et en lien avec une coordination départementale (thème et calendrier par site). Cette coordination a notamment permis l'émergence d'un réseau des Coteaux calcaires Sud Allier...

ENS de la Boire des Carrés (2018-2022)

Gestion confiée à la LPO AuRA

En 2020, une étude de faisabilité de la restauration des gravières du Pont Boutiron (entrée Sud de l'E.N.S) a été lancée mais encore en cours en raison des retards liés au confinement du printemps.

La sécheresse qui sévit depuis deux ans a entraîné l'assèchement partiel des boires Nord du site. Elle a provoqué une exondation importante et prolongée des berges Nord et Est et suite à la crue de juin 2020, la Jussie (plante invasive) s'est pour la première fois bien développée sur le tour de la Boire des Carrés, accompagnée du développement d'érables à sucres. De plus, depuis 2018, la sécheresse sévissant systématiquement en juillet et en août, il ne sera plus proposé de pâturage après le 15 septembre (réflexion d'ensemble souhaitée par le Comité de gestion pour 2021).

Le suivi à long terme des odonates selon le protocole STELI (Museum National d'Histoire Naturelle) s'est poursuivi. La sécheresse a impacté les effectifs par perte de surface en eau même si le cortège de libellule est bien présent...

La veille renforcée sur l'ensemble du site depuis 2018, porte ses fruits en terme de réactivité face aux dégradations (incivilités, suivi des effets de la sécheresse, évasion de bovins des parcs de pâturage..).

ENS de la côte Saint-Amand (2016-2020)

Gestion confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier.

Comme pour la boire des Carrés, un impact certain de la sécheresse répétée depuis 2 à 3 années ; une source s'est tarie ce qui interroge sur le maintien de l'écopâturage dans les meilleures conditions...

En 2020, c'est principalement la plantation d'un nouveau verger (conservatoire et pédagogique) qui a marqué l'aménagement du site ; avec des inquiétudes liées à la sécheresse pour la viabilité des greffes. Egalement, des conséquences sur la haie du parking du panorama qui souffre du manque d'eau accru.

Le suivi « orchidées » a été renouvelé avec une vigilance particulière vis-à-vis de la tendance au surpâturage localisé, constaté en 2019 et en lien avec l'adaptation des pratiques agropastorales. Il semblerait que la succession de 3 périodes estivales particulièrement sèches ait mis à mal les capacités de floraison des pieds d'Ophrys, malgré l'ubiquité de la principale variété rencontrée ici, l'Ophrys abeille (Ophrys apifera). Il est donc délicat d'interpréter les résultats 2020 comparativement à ceux de 2017...

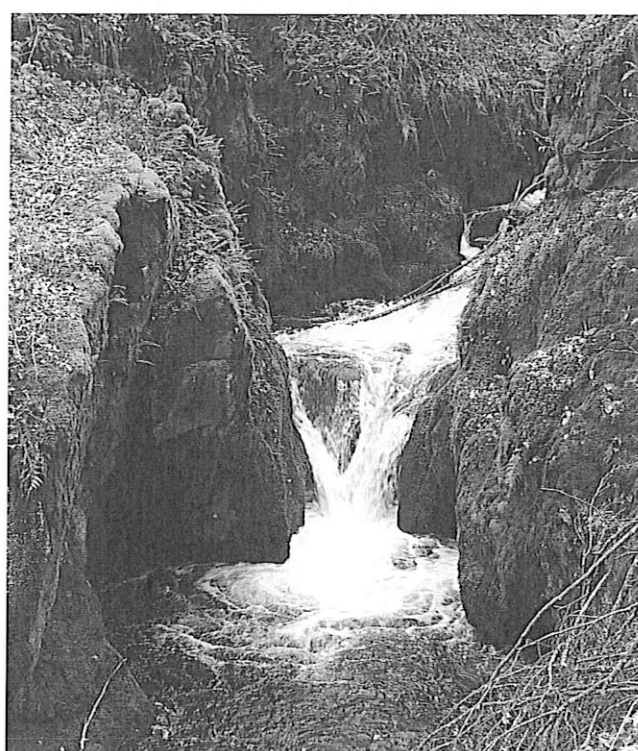
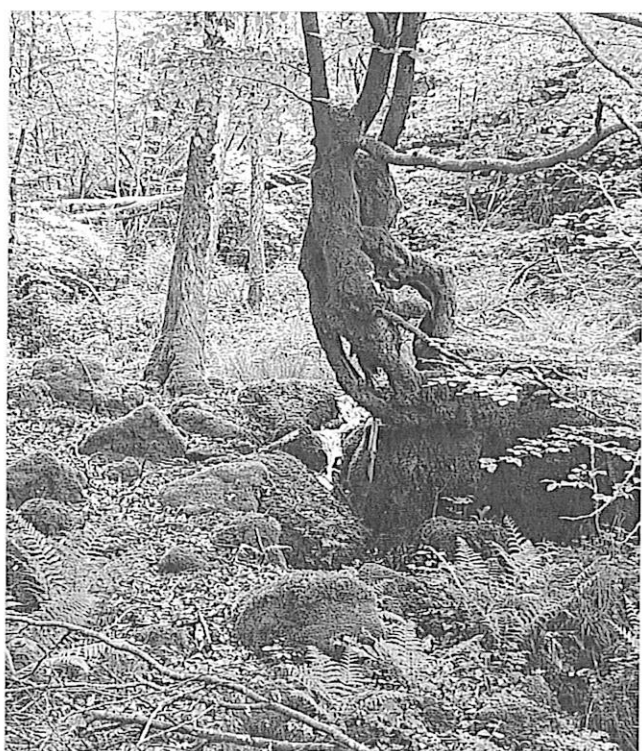
De plus, certaines espèces rudérales et pionnières apparaissent dans les compositions floristiques des pelouses, profitant sans doute d'une densité graminéenne moindre en raison du changement climatique.

2020 était la dernière année du plan de gestion 2016-2020 et un prochain plan est envisagé plutôt sur 10 années en concertation avec le Département afin de pouvoir mieux se projeter à plus long terme dans les orientations à donner à la gestion ; qui elle suivra désormais des programmes de 2 à 3 ans maximum. Cela permet également d'aller rechercher plus facilement des cofinancements européens notamment.



Egalement, 2 autres ENS situés en Montagne bourbonnaise, sont gérés par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine :

- ENS Vallon du Barbenan : inscrit au schéma départemental en décembre 2019, le plan de gestion (2020-2025) vient de commencer
- ENS des Hêtres tortueux : inscrit en avril 2016, le plan de gestion 2016-2020 sera prolongé sur 3 ans, puisque toutes les actions n'ont pu être terminées en 2020..



ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Déploiement de la voie verte : la Voie verte communautaire est la portion de 27 kms de découverte Nord/Sud du territoire en bordure de l'Allier. Ce linéaire local est intégré à la « Vélo Route Via Allier » qui reliera à terme Nevers à Palavas les Flots.

Dans un objectif de continuité ville-campagne, l'intercommunalité apporte son concours à la mise en place d'itinéraires de mobilité douce en connexion avec la Voie verte tel que le projet initié par Creuzier-le-Vieux, en concertation avec la population (mise à disposition d'un Chargé de mission) autour de 5 communes (Creuzier-le-Vieux, St Germain-des-Fossés, Billy, St Rémy-en-Rollat, Charmeil) et 2 thèmes : Rive droite de l'Allier « histoire » et rive gauche « nature ».

Concernant respectivement les sites du Foyer du Montoncel et de la Loge-des-Gardes (bases de loisirs intergénérationnels), deux études ont abouti autour de :

- Définir des axes de développement des activités de pleine nature en moyenne montagne
- Améliorer l'offre à destination des populations de l'agglomération
- Rénover/construire avec des objectifs qualitatifs écologiques
- Créer un outil pour la mise en place de produits touristiques

Suite aux études, la définition des aménagements à venir s'est poursuivie sur les sites de la Loge, de Montoncel et du plan d'eau de Saint Clément, base de loisirs / activités nautiques.

Une réflexion sur le développement du site des Hurlevents (à la jonction de 2 communes périurbaines) autour des activités de pleine nature en articulation avec l'E.N.S. a conduit à la définition du cahier des charges d'une prochaine étude. Le projet de développement du domaine de la Roche, au Mayet de Montagne, dont la cible est le public handicapé, s'est également poursuivi avec le partenaire.

TOURISME, ATTRACTIVITÉ ET LOISIRS



- **Promotion du tourisme par Vichy Destinations, office de tourisme intercommunal :** Château de Billy, Maison du Patrimoine à Châtel-Montagne, circuits touristiques...
- **Équipements touristiques :** Foyer du Montoncel, Loge-des-Gardes, Plan d'eau de Saint-Clément, petit patrimoine culturel...
- **Réalisation de voies :** Via Allier le long de la Rivière

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Pour sa troisième année de programme d'actions, le Projet alimentaire territorial a rencontré les difficultés d'animation liées à la crise de la COVID-19... Notamment en termes d'animation foncière agricole et de lutte contre le gaspillage alimentaire, les deux opérations ayant été ralenties, au point de devoir repousser certaines actions structurantes à 2021. Cependant, la crise a mis en évidence le besoin de produits locaux et de s'organiser rapidement en circuits adaptés entre producteurs et consommateurs via les magasins de proximité mais également via un drive créé au Grand Marché de Vichy.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Cette opération prévue sur l'année scolaire 2019-2020 a brutalement été stoppée lors du premier confinement. Toutefois elle s'est poursuivie à la rentrée scolaire 2020 sur les 6 communes concernées Saint-Yorre, Vendat, Hauterive, Creuzier-le-neuf, La Chapelle, St Germain-des-fossés, St Clément. Elle se terminera début 2021...

TRI ET COLLECTE DES DÉCHETS

En matière de déchets, Vichy Communauté a porté ses efforts sur le recyclage - avant que l'objet ne devienne un déchet - grâce au développement de la Recyclerie installée sur Cusset. L'activité est soutenue par Vichy Communauté « à la tonne sortante magasin » via 4 fonctions (collecte / valorisation / commercialisation / sensibilisation).

Coût : 45 624 € (33 000 € à la vente et 12 624 € à la sensibilisation).

Ce qui se traduit par :

- 576 tonnes entrées dans la recyclerie (collecte sur RDV, en déchèteries ou sur place via la zone de dépôt).
- 255 tonnes revendues en magasin,
- 233 tonnes envoyées dans des filières de recyclage
- 23 tonnes de déchets, acheminées sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.



Concernant le nettoyage des bâtiments et équipements de Vichy Communauté, les produits employés sont, conformément à la commande à l'Ugap, certifiés Ecolabel sur l'ensemble des sites communautaires.

Conformément à l'article 72 du CCTP, le prestataire n'utilise que des produits raticides, souricides et insecticides homologués par le Ministère de l'Agriculture détenant les certifications CERTIPHYTO et CERTIBIOCIDE, inoffensifs pour la faune des parcs ou bassins. Dans chacun de ces marchés, il est précisé que les tournées d'intervention doivent limiter les déplacements et ainsi, leur impact environnemental. De même, l'envoi des documents est toujours dématérialisé.



ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

- Suivi et entretien des réseaux et des stations d'épuration
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Gestion des stations de production et distribution de l'eau potable

ASSAINISSEMENT

Le service Assainissement joue un rôle majeur dans la garantie apportée à la production durable d'une eau de consommation, avec l'objectif de réduire les pollutions, le risque inondation et limiter les consommations d'énergie liées à la gestion des eaux usées. La question des eaux pluviales entre en compte, nécessitant le développement de techniques dites « alternatives » pour :

- préserver la ressource en eau, en favorisant l'infiltration au plus près de là où la pluie tombe,
- limiter les rejets directs, concentrés et rapide dans les cours d'eau (risque inondation),
- préserver la qualité des milieux aquatiques par phytoremédiation,
- développer la biodiversité dans les espaces urbains,
- lutter contre les îlots de chaleur en ville.

EAU POTABLE

Étude et travail préalable à la compétence eau potable en 2020

La loi Notre du 7 août 2015 imposait le transfert de la compétence eau potable pour la totalité des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'application des dispositions législatives en vigueur a entraîné la disparition du syndicat intercommunal (SIVOM) de la Vallée du Sichon. Les communes de Cusset, Saint-Yorre et Vichy verront leurs compétences eau potable transférées d'office à la communauté d'agglomération.

Tous les salariés affectés au SIVOM de la Vallée du Sichon, aux régies municipales de Cusset et Saint-Yorre, ainsi que les salariés de CBSE (déléataire de la ville de Vichy jusqu'au 29 février 2020) sont transférés de plein droit à Vichy Communauté dès lors qu'ils exercent, à la date du transfert, à temps complet au sein de ce service public.

Un travail important a été engagé depuis mars 2018 pour définir les conditions d'exploitation :

- La régie comme unique mode d'exploitation
- La mensualisation des redevances assainissement/eau potable
- Les modalités de transfert et d'intégration du personnel transféré en lien avec une organisation existante
- L'organigramme du nouveau service eau potable.

Le transfert de la compétence eau potable a concerné 43 personnes soit 40.5 ETP sur le premier trimestre 2020 :

- 40 agents intégreront la nouvelle direction de l'eau potable, soit 37.5 ETP
- 3 agents intégreront la direction assainissement au sein de l'équipe abonnés (missions de facturation principalement), soit 3 ETP

Les modalités de reprise des 43 salariés (41 salariés à ce jour puisque 2 postes sont vacants) sont les suivantes :

- 39 transferts de salariés
- 1 mutation
- 1 mise à disposition d'un agent de la ville de Cusset à 0.5 ETP
- 2 recrutements externes à opérer.

Les origines statutaires et contractuelles des 41 salariés transférés ou mis à disposition

- 29 agents de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2020
- 12 salariés du secteur privé à compter du 1er mars 2020.

Conformément aux engagements pris par Vichy Communauté, les principes suivants ont été actés :
Pas de sortie imposée des communes de syndicat potentiellement maintenu (la régie n'intervient que sur la partie en bleu, le reste est exploité par des syndicats (SIVOM Val Allier, SIVOM Sioule et Bouble et SIVOM Vallée de la Besbre)



Ref VC-2018-095-V4 05/01/2018

- Adhésion totale du territoire au SMEA au titre de la sécurisation
- La régie comme mode de gestion unique
- La mensualisation des factures eau/assainissement en 2020
- Les années 2020 et 2021 constitueront une transition basée sur les organisations préexistantes et permettant d'aboutir, au plus tard en 2022, à une organisation robuste et performante.
- Pas de fermeture de site

Une organisation du service : elle est basée sur les principes suivants :

- Direction de la production avec les missions suivantes : produire de l'eau en quantité suffisante pour les besoins des abonnés, suivi de la qualité de l'eau par des autocontrôles, en collaboration avec l'ARS, préservation des ressources, entretien des ouvrages de traitement de l'eau, un service d'astreinte...
- Direction de la distribution avec les missions suivantes : La gestion de l'approvisionnement de l'eau chez l'abonné, l'entretien courant du réseau, gestion des fuites, petite extension, optimisation des rendements du réseau, entretien et réalisation des branchements, relève des consommations des abonnés, accueil administratif des abonnés, un service d'astreinte...
- Un pôle administratif
- Un service facturation (fondé sur le service communautaire existant)

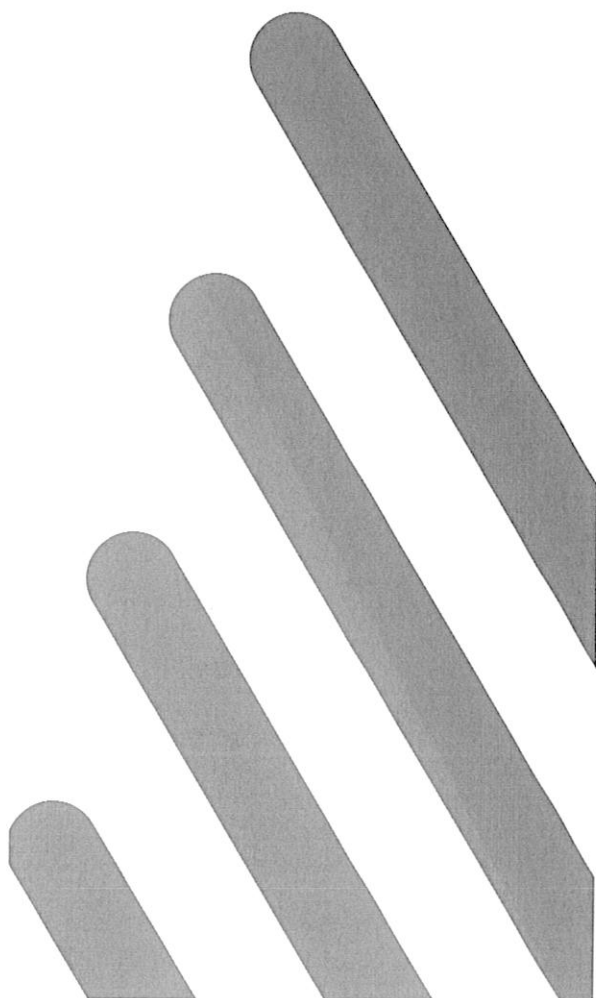
CONCLUSION

En 2020, Vichy Communauté et ses 84 000 habitants, ont éprouvé les effets de la crise sanitaire inédite à cette échelle ! Dès le premier confinement du printemps, l'intercommunalité a organisé, en étroite collaboration avec la ville-centre, une cellule de crise et un numéro vert a été lancé auprès de la population ; en parallèle, l'ensemble des services ont été réorganisés pour faire face à la nécessaire continuité à la fois sur le terrain (collecte des déchets, assainissement, eau potable, espaces verts, environnement...) et en travail à distance (équipement des postes de télétravail pour plus de 250 agents !). L'investissement de l'EPCI dans cette lutte contre l'épidémie a parfois dépassé le cadre de ses seules compétences, en proposant des réponses aux problèmes ou en mobilisant les ressources face aux difficultés rencontrées, y compris dans certains secteurs d'activité plus éloignés du quotidien de la collectivité. Ce fut le cas notamment pour la Santé (cellule d'accueil COVID, distribution de masques, suivi psychologique), l'Action sociale d'urgence (colis alimentaires, hébergement), l'Agroalimentaire (logistique, livraison à domicile, drive)... Ces actions ont à la fois montré la capacité de résilience locale face à l'inattendu mondial et mis en évidence le besoin de mieux appréhender le développement durable de demain : ce sont les actions que l'on ne veut plus, celles que l'on doit améliorer, celles innovantes à mettre en place pour répondre concrètement à l'éveil des consciences.

2020

**RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ
9 PLACE CHARLES-DE-GAULLE
CS 92 956
03209 VICHY CEDEX**

**04 70 96 57 00
ACCUEIL@VICHY-COMMUNAUTE.FR
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 5A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/02/2021
DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT 2020

.....
Date de décision: 04/02/2021

Date de réception de l'accusé 19/02/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 04FEV2021_5A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210204-04FEV2021_5A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 5A.pdf (99_DE-003-200071363-20210204-04FEV2021_5A-DE-
1-1_1.pdf)